

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

No. of the last of		Cadre r	éservé à l'autorité e	nvironnementale			
Date de réc	eption:	Do	ssier complet le :		N° d'enregistrement :		
02/12/201	19		02/12/2019		F09319P0339		
			1. Intitulé du p	rojet			
Aménagement	t de la zone d'activités du Mo	oulin Ro					
	2. Identification du	(ou de	es) maître(s) d'ouvro	ige ou du (ou des)	pétitionnaire(s)		
2.1 Personne	physique						
Nom			Prénon	n			
2.2 Personne	morale						
Dénomination	n ou raison sociale	Com	nunauté de Commu	nes Pays des Sorgue	es Monts de Vaucluse		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale			ieur Pierre GONZALV	EZ (Président)			
RCS / SIRET	2 4 8 4 0 0 3	1 1 9	0 0 0 3 9	Forme juridique	Communauté de Communes		
			0 0 3 2	remie jenarque	Communicate de Communes		
	loiane	z à vo	tre demande l'ani	novo obligatojeo	_01		
3. Catégorie			seuils et critères ann ionnement correspo		22-2 du code de l'environnement et		
N° de caté	gorie et sous catégorie				s seuils et critères de la catégorie		
I de cuie		(Précis Projet :	er les éventuelles ru	briques issues d'a	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)		
			gement d'un lotisser	nent d'activités d'ui	ne superficie totale de 6.8 ha avec une		
			urface de plancher prévisionnelle de 28 000 m² (COS de 0.5 appliqué sur la surface				
			essible)				
			rubrique 39-b :	dont lo torroin discr	siatta ant nomenia antes 5 at 10 ha ass		
			Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha ou lont la surface de plancher ou l'emprise au sol est comprise entre 10 000 et 40 000 m2.				
		4. Car	actéristiques génér	ales du projet			
Doivent être a	nnexées au présent formul	aire les	pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du	formulaire		
4.1 Nature du	projet, y compris les évent	vels tra	vaux de démolition				
La Communaut	é de Communes souhaite ré	aliser u	n lotissement d'activ	rités sur un terrain c	le 6.8 ha gu'elle peut acquérir à		
La Communauté de Communes souhaite réaliser un lotissement d'activités sur un terrain de 6.8 ha qu'elle peut acquérir à proximité des entreprises AROMAZONE et PROVENCE COMTAT, sur un secteur classée en zone " A Urbaniser " au PLU de							
Châteauneuf de	e Gadagne.						
Dans la cadra d	o l'aména goment de le	ال ممانا	4	Charita I Marilia	D		
Chemin des Tai	e i amenagement de la zone llades permettant de desser	e, ii est p vir 3 lot	revu de prolonger le s à bâtir à vocation d	e Cnemin du Mouiir l'activités qui dispo	n Rouge sur environ 450 ml jusqu'au seront de tous les réseaux en attente.		
Un bassin de ré	tention des eaux pluviales s	era réali	sé en partie basse du	ı terrain afin de con	npenser l'imperméabilisation des sols.		

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif de répondre à un besoin urgent de terrains à vocation d'activités qui ne sont plus disponibles sur le territoire de la Communauté de Communes et de permettre l'installation d'entreprises déjà identifiées qui ont besoin de terrains aménagés dans les plus brefs délais.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Sur un terrain de 6.8 ha, il est prévu de desservir 3 lots à bâtir à vocation d'activités.

La viabilisation des lots sera assurée par le prolongement du Chemin du Moulin Rouge sur environ 450 ml (voirie de largeur 6m avec deux accotements bordurés pour une emprise publique totale de 7m) et la mise en place de tous les réseaux en attente à l'entrée de chaque lot à partir des réseaux existants à proximité immédiate du site.

Les travaux comprendront:

- les opérations de décapage de terre végétale et déblais complémentaires pour réalisation des voiries et bassin de rétention,
- la constitution des corps de chaussée, mise en oeuvre de bordures, réalisation de revêtements de surface, signalisation,
- la création de réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales. Les eaux usées seront raccordées sur le réseau collectif communal ; les eaux pluviales seront raccordées sur les bassins de rétention,
- la création d'un réseau et de branchements d'adduction d'eau potable et eaux incendie,
- la création de réseaux de desserte téléphonique et électrique,
- la réalisation d'espaces verts.

Dans le cadre du projet, il est également prévu l'élargissement à 6m du Chemin des Taillades sur environ 550 ml.

Les travaux de viabilisation seront réalisés en une seule phase sur une durée d'environ 6 mois. La commercialisation des lots pourra intervenir avant la fin des travaux avec l'obtention d'un arrêté de vente par anticipation en application de l'article R.442-13 du Code de l'Urbanisme.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans la phase exploitation, la voie réalisée dans le cadre du projet sera intégrée dans le Domaine Public et sera empruntée par les usagers de la zone d'activités. L'entretien de cette voie, des bassins de rétention, des espaces verts publics, ainsi que la collecte des déchets seront assurés par la Communauté de Communes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme - Procédure de déclaration au titre de la - Permis d'aménager, - Modification du PLU de Châteauneuf d	•	era-t-il soumis ? orisation(s).
- Superficie globale du projet (= superfic - Emprise de la voie de desserte	rojet et superficie globale de l'opération - précis eurs caractéristiques ie du terrain) : uns, compris espaces paysagers d'infiltration :	6.8 ha ~2800m² ~7000m² ~56000m² 3 à 5 12 m
Adresse et commune(s) d'implantation Chemin du Moulin Rouge 84 470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE Parcelle cadastrée Section BE n°112 (partie)	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	°95'80"74E Lat. 43°93'55" 18N ° ' " Lat. ° " " ° ' _ " Lat ° _ ' _ "
4.7 S'agit-il d'une modification/extensio	ojet et	2 Qui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	0	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Courrier DDT du 18 Avril 2013
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	0	×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	0	×	
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		Directive Habitats : La Sorgues et l'Auzon (FR9301578) Environ 18500 m² du projet est englobé dans le périmètre du site Natura 2000
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements × d'eau? Si oui, dans auel milieu ? Les eaux pluviales seront essentiellement infiltrées sur place (noues, bassin de Impliquera-t-il des rétention paysager) drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Le niveau des chaussées sera calé sensiblement au niveau du terrain naturel. Est-il excédentaire × en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les × ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Les perturbations sur la biodiversité et les continuités écologiques seront d'entraîner des limitées. En effet, l'étude environnementale du PLU indique qu'il s'agit d'un perturbations, des secteur dans lequel les enjeux écologiques sont faibles (cf. plan en annexe), dégradations, des les espaces boisés au Nord Est de la zone seront maintenus, l'opération fera destructions de la l'objet d'un projet paysager établi lors du dossier de permis d'aménager et biodiversité d'un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères qui existante : faune, s'imposera aux acquéreurs des lots. flore, habitats, Enfin un inventaire faune/flore sera réalisé dans le cadre de la modification du continuités PLU afin de s'assurer de l'absence d'espèces protégées sur le site. écologiques? Milieu naturel Le site Natura 2000 a été pris en compte lors de l'élaboration du PLU qui a Si le projet est situé classé ces terrains en zone "A Urbaniser". dans ou à proximité L'étude environnementale du PLU établie par Naturalia indique que les d'un site Natura projets identifiés dans le PLU (dont le projet Moulin Rouge) ne sont pas 2000, est-il susceptibles d'avoir des incidences notables sur la biodiversité et les milieux susceptible d'avoir naturels d'intérêt communautaire. un impact sur un L'étude précise dans sa conclusion que le PLU ne générera pas d'incidences habitat / une notables sur le site Natura 2000. Afin de s'assurer de l'absence d'espèces espèce inscrit(e) au protégées sur le site, un inventaire faune/flore sera réalisé dans le cadre de la Formulaire Standard modification du PLU par un bureau d'études spécialisé. de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le projet engendre la consommation des terrains agricoles (anciens vergers). Les espaces naturels au Nord de la zone seront maintenus
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	0	×	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	_	Risque sismique modéré (zone 3)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	0	X	Risque limité d'infiltration de polluants du fait de la collecte de l'ensemble des eaux de ruissellement Si certaines activités devraient être soumises au régime des installations classées, elles solliciteraient les autorisations administratives nécessaires et se conformeraient à la législation en vigueur.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		L'aménagement de la zone va générer des trafics supplémentaires mais les incidences seront limitées (trafic existant faible, double accès à la zone avec élargissement à 6 m du Chemin des Taillades)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Le bruit sera généré essentiellement lors de la phase de chantier (travaux d'aménagement et de construction) et éventuellement par les activités qui s'implanteront sur la zone (dans le respect de la réglementation en vigueur). Les nuisances sonores seront très limités pour les riverains compte tenu de leur éloignement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	0	×	Toutes les entreprises qui s'installeront sur la zone n'étant pas encore connues à ce stade de l'opération, les nuisances olfactives ne sont pas identifiables à ce jours. Les éventuelles entreprises à risques solliciteront les autorisations administratives nécessaires et respecteront la législation en vigueur.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	×	Des vibrations seront générées par les engins de chantier pendant la phase de travaux (pas de gène significative)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Les émissions lumineuses seront limitées aux seules zones nécessaires au fonctionnement et la sécurité de la zone d'activités.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	0	0	Toutes les entreprises qui s'installeront sur la zone n'étant pas encore connues à ce stade de l'opération, les rejets dans l'atmosphère ne sont pas identifiables à ce jours. Les éventuelles entreprises à risques solliciteront les autorisations administratives nécessaires et respecteront la législation en vigueur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	0	Les effluents liées aux activités qui s'implanteront seront rejetés dans le réseau d'assainissement de la Communauté de Communes après traitement si nécessaire.
	Engendre-t-il des effluents ?	×	0	Les effluents liées aux activités qui s'implanteront seront rejetés dans le réseau d'assainissement de la Communauté de Communes après traitement si nécessaire.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Le projet prévoit la collecte des ordures ménagères et tri sélectif des déchets courants. Les éventuels déchets dangereux pouvant être produits par les activités qui s'installeront seront pris en charge par celles-ci.

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×		Incidence sur le paysage: Afin d'assurer l'insertion de la zone d'activité dans son environnement, un projet paysager détaillé sera établi lors du dossier de permis d'aménager et pris en compte dans les marchés de travaux des espaces publics et dans les cahiers des charges imposés aux acquéreurs des lots.			
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	0	Le projet génère une urbanisation de terrains agricoles qui ne sont plus exploités.			
approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :			
	6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :						

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Afin d'éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine, le projet prévoit le maintien des haies et de l'espace boisé au Nord de la zone permettant ainsi de favoriser la préservation de la biodiversité. Un projet paysager détaillé sera également établi dans le cadre du dossier de permis d'aménager et pris en compte dans les marchés de travaux (qui disposeront d'une charte de chantier vert) ainsi que dans le cahier des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères ambitieux qui s'imposera aux acquéreurs des lots. Cela permettra de favoriser l'insertion de l'opération dans son environnement et de maintenir des continuités écologiques. L'imperméabilisation des sols sera compensée par la mise en place de noues et d'un bassin de rétention paysager permettant la récupération et le traitement des eaux de ruissellement avant reiet dans le milieu naturel. Enfin, afin de s'assurer de l'absence d'espèces protégées sur le site, un inventaire faune/flore sera réalisé dans le cadre de la modification du PLU par un bureau d'études spécialisé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu de sa faible surface (environ 6.8 hectares), de la nature actuelle des terrains (ancien vergers) et de sa situation géographique à proximité d'activités existantes, le projet d'aménagement du Moulin Rouge n'aura pas d'impact significatif sur son environnement (cf. paragraphes 6.1 et 6.4). De plus, les terrains sont classés en zone "A Urbaniser" par le PLU applicable dont l'étude environnementale établie par Naturalia qui sera complétée par un inventaire faune/flore indique que les projets identifiés ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences notables sur la biodiversité et les zones Natura 2000.

Il ne nous paraît donc pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, d'autant que celle-ci augmenterait le délai de réalisation de l'opération qui deviendrait alors incompatible avec le besoin urgent d'entreprises souhaitant disposer de terrains aménagés à vocation d'activités.

8. Annexes

	8.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Plan de hiérarchisation des enjeux écologiques sur la Commune de Chateauneuf de Gadagne (extrait de l'étude environnementale du PLU approuvé le 6 Mars 2017 - Naturallia)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

L'ISLE SUR LA SORGUE

le, 28 Novembre 2019

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus